

RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00304

Numéro SIREN : 810 080 663

Nom ou dénomination : 3D-LANE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2018 sous le numéro de dépôt 2065

3D-LANE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000€ (trois mille euros)

Dont le siège social se situe : 255, allée des colibris, 06410 BIOT

Enregistré au RCS d'Antibes sous le numéro 810 080 663

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 05 février 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le 5 février,

A 19 heures,

Je soussignée Hélène TABOUELLE, agissant en qualité de président et seul associé de 3D-LANE, a pris des décisions portant sur les points suivants :

- Approbation de la convention d'abandon de créances signé le 5 février 2018

RESOLUTION – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation de la convention d'abandon de créance de l'actionnaire unique HELENE TABOUELLE pour un montant de 3000euros (TROIS MILLE EUROS) au bénéfice de la société 3D-LANE avec clause de retour à meilleur fortune, signé le 5 février 2018.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire-valoir ce que de droit.

Fait à Biot, le 5 janvier 2018



Hélène TABOUELLE
Présidente

3D-LANE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000€ (trois mille euros)

Dont le siège social se situe : 255, allée des colibris, 06410 BIOT

Enregistré au RCS d'Antibes sous le numéro 810 080 663

CONVENTION D'ABANDON DE CREANCES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La société SOCIETE, SASU au capital de 3000 €, dont le siège social est à BIOT (06410),
255 ALLEE DES COLIBRIS, représentée par son Président, Madame HELENE TABOUELLE d'une part,

Et

- Madame HELENE TABOUELLE, demeurant à BIOT (06410), 255 ALLEE DES COLIBRIS,
d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Afin de soutenir financièrement le développement de sa société, Madame HELENE TABOUELLE , a été amené à lui consentir diverses avances en compte-courant.

Le résultat comptable de la société 3D-LANE présente pour la seconde année consécutive des capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

Madame HELENE TABOUELLE, présidente, consent au profit de la société 3D-LANE, une remise de sa créance pour un montant de 3 000 € (TROIS MILLE Euros) afin de permettre à la société 3D-LANE de reconstituer ses capitaux propres.

La présente remise de dette est accordée à la société 3D-LANE par Madame HELENE TABOUELLE dans le cadre de la gestion de ses participations financières.

Les soussignés conviennent, dans le cas où la société 3D-LANE reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à Madame HELENE TABOUELLE, le montant des sommes présentement abandonnées, le tout sans intérêt. Ce reversement ne devra toutefois pas avoir pour effet de dégager une perte comptable pour la société 3D-LANE, et la présente clause de retour à meilleure fortune est limitée dans le temps à 10 (DIX) ans.

Fait à BIOT, le 5 février 2018

HELENE TABOUELLE, présidente,

